

## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : Mme BRIGITTE HUCK à Mme CHRISTIANE HIGI

Secrétaire de séance : PASCAL SCHLICHTER

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juin 2023

### **DM N°045/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ESCAL'JEUNES**

Pour mémoire, L'Escal'Jeunes est une association familiale qui a pour premier objectif de s'occuper des enfants scolarisés dans la commune. Ainsi, plus de 130 enfants fréquentent la structure en semaine, soit pour le repas de midi, soit pour les mercredis / vacances scolaires ou encore le soir après l'école (maternelle ou primaire). Le centre de loisirs et périscolaires Escal'Jeunes accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne durant les périodes scolaires et également pendant les vacances. L'ensemble de l'équipe de direction est bénévole. Cette association se retrouve dans de graves difficultés financières malgré le versement de la subvention d'équilibre annuelle en mai dernier.

Elle se retrouve en difficulté suite à la contrainte de licencier un employé déclaré inapte après 18 ans de service. Dans le respect des droits de celui-ci, l'association doit lui verser le solde de tous comptes qui comprend notamment des indemnités. En l'état actuel, l'association se trouve en cessation de paiement.

Il est dans l'intérêt de la collectivité d'assurer la pérennité et le maintien d'un accueil de mineurs de qualité jusqu'à ce la commune prenne le relais.

L'association sollicite à titre exceptionnel une subvention de 40 000 €. Ainsi, l'association devrait disposer des moyens financiers pour assurer la continuité de service jusqu'au passage de relais.

Il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 40.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde à l'association Escal'Jeunes une subvention exceptionnelle de 40.000 €

Pour extrait conforme

Mittelhausbergen, le 26 juin 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ

